

Attestation sur l'honneur de l'absence de contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc et de la non-pratique de cette discipline en compétition.

Je, soussigné(e), ...

Nom :

Prénom :

... domicilié à ...

Adresse :

Code Postal :

Localité :

**... atteste ne pas présenter de contre-indication à la pratique du tir à l'arc et
déclare ne pas pratiquer cette discipline en compétition.**

Cette déclaration est d'application pour la saison sportive : 2017 – 2018

Faite à :

Le :

Signature(s) :
(représentants
légaux si mineur)

Extraits du Décret du 3 avril 2014 – Prévention des risques pour la santé dans le sport

Article 11 – 4° : Une attestation médicale d'absence de contre-indication est requise préalablement à la pratique du sport ... pour tout sportif pratiquant son sport en compétition ...

Article 12. : L'attestation médicale est délivrée au sportif par son médecin, à la suite d'un examen clinique.

Article 13. : En dehors des cas visés à l'article 11, l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport est établie par une attestation sur l'honneur, signée par le sportif ou, s'il est mineur, par ses représentants légaux.